



ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):
..... ០៨ / ០១ / ២០១៣

ម៉ោង (Time/Heure) : 15 : 55

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: UCH គុណ ព័ន្ធ

E236/4

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

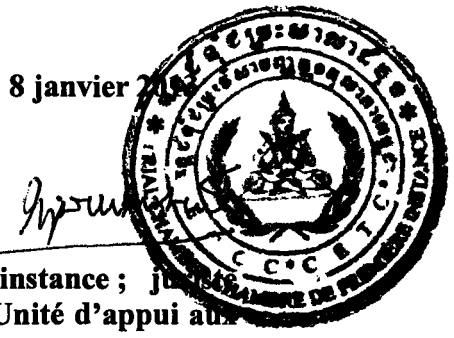
Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE សាធារណៈ / Public

À : Toutes les parties au dossier n° 002

Date : 8 janvier 2013

DE : M. le Juge Nil Nonn
Président de la Chambre de première instance



Copie : Tous les juges de la Chambre de première instance ; juges
hors-classe de la Chambre de première instance ; Unité d'appui aux
témoins et aux experts.

OBJET : Programmation des auditions de témoins et experts pour le début de
l'année 2013

1. Le 25 mai 2012, la Chambre de première instance avait programmé pour octobre 2012 les dépositions de Philip SHORT (TCE-65) et d'Elizabeth BECKER (Doc. n° E172/24). Le 24 septembre 2012, en raison de l'hospitalisation de IENG Sary, elle a été contrainte de reporter jusqu'à nouvel ordre l'audition de ces deux témoins (Doc. n° E233). Le 26 novembre 2012, elle a informé les parties que les auditions de témoins déposant sur la structure militaire, y compris Philip SHORT et Elizabeth BECKER, pourraient reprendre à partir de décembre 2012. Elle a également informé les parties que Stephen HEDER (TCE-33) serait cité à comparaître (Doc. n° E236/2). Dès lors, la Chambre programme leurs auditions comme suit :

- a. Elizabeth BECKER (TCE-80) : 11, 12, 13 et 14 février 2013 (4 jours),
- b. Philip SHORT (TCE-65) : 4, 5, 6 et 7 mars 2013 (4 jours) et
- c. Stephen HEDER (TCE-33) : 25, 26, 27 et 28 mars 2013 (4 jours).

2. La Chambre de première instance sera la première à interroger les témoins TCE-80 et TCE-65, et ce pendant une journée chacun. Les co-procureurs et les co-avocats principaux disposeront d'une journée et demie pour interroger TCE-80 et TCE-65, l'ensemble des équipes de la Défense disposant également d'une journée et demie pour leur interrogatoire. La Chambre de première instance délègue aux co-procureurs la responsabilité d'interroger le témoin TCE-33. Les co-procureurs et les

co-avocats principaux disposeront ensemble d'une journée et demie pour interroger TCE-33, et l'ensemble des équipes de la Défense disposeront d'une journée et demie. Le cas échéant, la Chambre disposera également d'une journée pour interroger TCE-33. Elle fait observer qu'elle a réduit la durée de la déposition initialement envisagée dans le document n° E172/24 et encourage les parties à limiter leurs questions aux seuls points relevant du premier procès dans le cadre du dossier n° 002. Elle indique également qu'elle reste saisie du document n° E236/2/2 sur lequel elle statuera en temps utile.

3. En outre, la Chambre indique qu'elle a fait droit aux demandes des équipes de la Défense de NUON Chea et de KHIEU Samphan tendant à faire citer TCW-126 et TCW-570 (respectivement Doc. n° E236 et Doc. n° E236/2). La Chambre délègue la responsabilité de l'interrogatoire de ces témoins aux équipes de la Défense de NUON Chea (TCW-126) et de KHIEU Samphan (TCW-570).

4. La Chambre commencera l'interrogatoire de TCW-536, ce qui lui prendra probablement une journée. Les co-procureurs et les co-avocats principaux disposeront ensuite d'une demi-journée pour interroger ce témoin, l'ensemble des équipes de la Défense disposant d'une journée pour poser leurs questions. La Chambre a précédemment fait droit à la demande des co-procureurs contenue dans le document n° E236/1/2 visant à ce que TCW-161 et TCW-565 soient cités à comparaître au lieu de TCW-285 (qui est maintenant décédé) et de TCCP-45. La Chambre a toutefois appris que TW-161 n'est pas disponible pour témoigner pour raison médicale (voir les documents E236/2/1 et E236/2/1.1) et ne sera donc pas cité à comparaître.

5. Pour finir, la Chambre fait observer qu'elle a modifié la période au cours de laquelle les experts médicaux devaient réexaminer la santé et l'aptitude à être jugée des Accusés (voir Doc. n° E256) et l'a reportée à la semaine du 18 mars 2013. La Chambre a accordé aux parties le plus de temps possible pour qu'elles puissent prendre connaissance des rapports avant le témoignage des experts, en fonction de la disponibilité des experts et d'autres contraintes de calendrier. Les experts médicaux examineront les Accusés du 17 au 19 mars 2013. Le rapport des experts relatif à IENG Sary sera communiqué aux parties avant la fermeture des bureaux le 19 mars 2013 et l'audience consacrée à la santé et à l'aptitude à être jugé de IENG Sary aura lieu le 21 mars 2013. Le rapport des experts relatif à NUON Chea sera communiqué aux parties avant la fermeture des bureaux le 20 mars 2013 et l'audience consacrée à la santé et à l'aptitude à être jugé de NUON Chea aura lieu le 22 mars 2013.

Le calendrier mis à jour pour les premiers mois de 2013 se présente donc comme suit :

<u>8,9,10 et 11 janvier 2013</u> TCW-620 (BCP/PC 1 jour ; Δ 1 jour) TCW-754 (BCP/PC 1 jour ; Δ 1 jour)	<u>5,6,7,8 février</u> TCW-126 (BCP/PC 0,5 jour ; Δ 0,5 jour) TCW-570 (BCP/PC 0,5 jour ; Δ 0,5 jour) TCW-752 (BCP/PC 0,5 jour ; Δ 0,5 jour) témoin ou partie civile à confirmer ultérieurement
<u>14,15 et 16 janvier</u> TCW-100 (BCP/PC 1 jour ; Δ 1 jour) TCW-548 (BCP/PC 0,5 jour ; Δ 0,5 jour)	<u>11,12,13 et 14 février</u> TCE-80 (4 jours) (CPI 1 jour ; BCP/PC 1,5 jour ; Δ 1,5 jour)
<u>21,22,23 et 24 janvier</u> TCW-536 (CPI 1 jour ; BCP/PC 0,5 jour ; Δ 1 jour) TCW-253 (BCP/PC 0,5 jour ; Δ 0,5 jour) TCW-565 (BCP/PC 0,5 jour ; Δ 0,5 jour)	<u>18,19,20 et 21 février</u> Audience consacrée aux documents**
<u>28,29 et 30 janvier</u> TCCP-94 (BCP/PC 0,5 jour ; Δ 0,5 jour)	<u>25 février – 1^{er} mars</u> Vacations judiciaires
TCW-110 (BCP/PC 1 jour ; Δ 1 jour)	<u>4, 5, 6 et 7 mars</u> TCE-65 (CPI 1 jour ; BCP/PC 1,5 jour ; Δ 1,5 jour)

Δ = Toutes les équipes de la défense

BCP/PC = Bureau des co-procureurs et parties civiles

CPI = Chambre de première instance

**** Les modalités relatives à l'audience relative aux documents du 18 au 21 février seront communiquées dans les meilleurs délais.**

Les dates sont susceptibles d'être modifiées pour garantir la bonne gestion du procès